



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 32-2021 - Séance du 28 septembre 2021 - Orale

Remplacement des installations électroniques du stand de tir de Praz Hier

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

L'enregistrement des coups et la transmission électronique, entre les cibles et le stand, posent des problèmes de fiabilité et le matériel de remplacement devient difficile à obtenir.

Les premiers signes sont apparus en 2017 et les réparations sont devenues toujours plus compliquées au fil des saisons.

Les conséquences sont que sur 10 cibles actuellement utilisées, 4 vont devoir être mises hors service prochainement, ce qui empêchera la pratique de ce sport dans des conditions acceptables.

Les travaux doivent être entrepris entre deux saisons de compétition, soit de novembre à février.

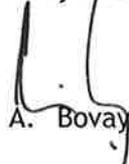
La municipalité a accepté de prendre en charge une partie des investissements, sachant que la facture se monte à CHF 70'000.- moins une participation de 15 % du fonds du sport, moins 20 % pris en charge par la société de tir, ce qui donne un maximum de CHF 45'000.- à la charge de la commune.

Précisons encore que le même matériel a été installé à Blonay dans le stand à 300 mètres, également en partenariat avec les sociétés de tir.

Nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic


A. Bovay



La secrétaire adj.


E. Roulet

St-Légier-La Chiésaz, le 28 septembre 2021

M. Gérald Gygli, municipal délégué

Copie à : bureau du conseil communal